



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre

HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 22 mai 2024 à 19h30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de Paul Barriault, maire,

SONT PRÉSENTS :

Sylvain Cormier conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault conseillère siège n° 2
Jonathan Blais conseiller siège n° 3
Nathalie Bernier conseillère siège n° 5
Charles Arsenault conseiller siège n° 6

ABSENCE(S) :

Charlotte Cormier conseillère siège n° 4

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Guillaume Cormier, directeur général
Laura Mansbridge, directrice générale adjointe

INSCRIPTION DES PRÉSENCES

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

RÉSOLUTION N° 2024-0101 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire l'adoption tel que déposé.

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.



Séance extraordinaire du 22 mai 2024

RÉSOLUTION N° 2024-0102

**RÈGLEMENT N°395 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 298-
RÈGLEMENT DE ZONAGE » : ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 22 avril 2024 et que le projet de règlement a été déposé au cours de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique sur le premier projet de règlement s'est tenue le 15 mai 2024;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le 2e projet de règlement n° 395 « Règlement modifiant le règlement n° 298-
Règlement de zonage » soit adopté par le conseil.

RÉSOLUTION N° 2024-0103

LOT 5 339 229 (PARTIE) - SERVITUDE : MANDAT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une servitude d'aqueduc et d'égout sur le lot 5
339 229 (partie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Iles,
Municipalité de Havre-Saint-Pierre;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que le conseil municipal mandate la notaire M^e Brigitte-Vivianne Lévesque pour la
préparation des documents nécessaires à cette servitude.

Que le conseil municipal mandate Gilles Bellemare, arpenteur-géomètre, de la firme
Bellemare arpenteurs-géomètres inc. pour la préparation des documents nécessaires.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la
Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tous les documents relatifs à ce dossier.

RÉSOLUTION N° 2024-0104

LOT 5 339 230 (PARTIE) - SERVITUDE : MANDAT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une servitude d'aqueduc et d'égout sur le lot 5
339 230 (partie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Iles,
Municipalité de Havre-Saint-Pierre;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que le conseil municipal mandate la notaire M^e Brigitte-Vivianne Lévesque pour la
préparation des documents nécessaires à cette servitude.

Que le conseil municipal mandate Gilles Bellemare, arpenteur-géomètre, de la firme
Bellemare arpenteurs-géomètres inc. pour la préparation des documents nécessaires.



Séance extraordinaire du 22 mai 2024

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tous les documents relatifs à ce dossier.

RÉSOLUTION N° 2024-0105
LOT 5 339 231 (PARTIE) - SERVITUDE : MANDAT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une servitude d'aqueduc et d'égout sur le lot 5 339 231 (partie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Iles, Municipalité de Havre-Saint-Pierre;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que le conseil municipal mandate la notaire M^e Brigitte-Vivianne Lévesque pour la préparation des documents nécessaires à cette servitude.

Que le conseil municipal mandate Gilles Bellemare, arpenteur-géomètre, de la firme Bellemare arpenteurs-géomètres inc. pour la préparation des documents nécessaires.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tous les documents relatifs à ce dossier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions du public.

RÉSOLUTION N° 2024-0106
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19h36.

Havre-Saint-Pierre, le 28 mai 2024

Paul Barriault, maire

Guillaume Cormier, directeur général